

Art. 33.5 *Toutes les conditions de travail plus favorables lors de l'entrée en vigueur de la présente CCT restent acquises.*

Annexe 1: grille salariale

Catégories de salaire	
Catégorie de salaire (1) Ouvrier forestier	4 000,00
Catégorie de salaire (2) Forestier AFP	4 200,00
Catégorie de salaire (3) Forestier-Bûcheron avec CFC	
a) Dès l'obtention du CFC	4 400,00
b) 3 ans après l'obtention du CFC	4 550,00
c) 5 ans après l'obtention du CFC	4 650,00
d) 10 ans après l'obtention du CFC	5 060,00
Catégorie de salaire (4) Forestier-Bûcheron avec CFC, Chef d'équipe	
a) A l'engagement/changement fonction	4 700,00
b) 3 ans d'expérience dans la fonction	4 850,00
c) 5 ans d'expérience dans la fonction	4 900,00
d) 10 ans d'expérience dans la fonction	5 405,00
Catégorie de salaire (5) Forestier-Bûcheron, spécialiste breveté et/ou Formateur d'apprentis inscrit sur le contrat	
a) A l'engagement/changement fonction	5 000,00
b) 3 ans d'expérience dans la fonction	5 150,00
c) 5 ans d'expérience dans la fonction	5 250,00
d) 10 ans d'expérience dans la fonction	5 750,00
Catégorie de salaire (6) Contremaître forestier avec brevet fédéral	
a) A l'engagement/changement fonction	5 350,00
b) 3 ans d'expérience dans la fonction	5 500,00
c) 5 ans d'expérience dans la fonction	5 600,00
d) 10 ans d'expérience dans la fonction	6 152,00
Catégorie de salaire (7) Garde-forestier avec diplôme fédéral	
a) A l'engagement/changement fonction	6 000,00
b) 3 ans d'expérience dans la fonction	6 180,00
c) 5 ans d'expérience dans la fonction	6 300,00
d) 10 ans d'expérience dans la fonction	6 900,00